

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FIXANT LE MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2024
DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)
DE L'AUDOMAROIS SITUÉ À SAINT-OMER

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 11 juillet 2005 actant le transfert des CLIC au Département ;

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 29 janvier 2024 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE

Article 1 :

La dotation de financement du CLIC de l'Audomarois situé à Saint-Omer est fixée à 72 637 € pour l'année 2024.

ARRAS, le - 1 MARS 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services


Maryline VINCLAIRE